

Conseil Municipal du 18 février 2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Sommaire

Préambule	3
Partie I : Le contexte économique et budgétaire national	4
1.1 Le contexte économique et financier.....	4
1.2 La loi de finances de 2021 : principales dispositions.....	6
Partie II : La situation financière globale de la Ville en 2020	8
2.1 En fonctionnement.....	8
2.2 En investissement.....	11
2.3 La préservation de nos capacités d'autofinancement et de désendettement	12
2.4 Situation de la dette	14
Partie III : Les orientations budgétaires pour 2021	15
3.1. Une stratégie financière à poursuivre	15
3.2 Prudence des recettes de fonctionnement et optimisation des dépenses	15
3.3 La poursuite et le renforcement des investissements engagés	16
3.4 Les restes à réaliser de 2020 sur 2021	17
3.5 Programmation pluriannuelle d'investissement.....	17
Partie IV : Budget annexe Restauration municipale	18
4.1 Section de fonctionnement.....	18
4.2 Section d'investissement.....	19
4.3 Budget 2021	19

Préambule

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) vient en soutien du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT.

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants, (Art. L.2312-1 du CGCT). En cas d'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Un ensemble de modifications liées à la loi sont ainsi énoncées :

- Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux Communes membres

- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.

- Dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, le Maire d'une commune de plus de 3500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal.

Partie I : Le contexte économique et budgétaire national

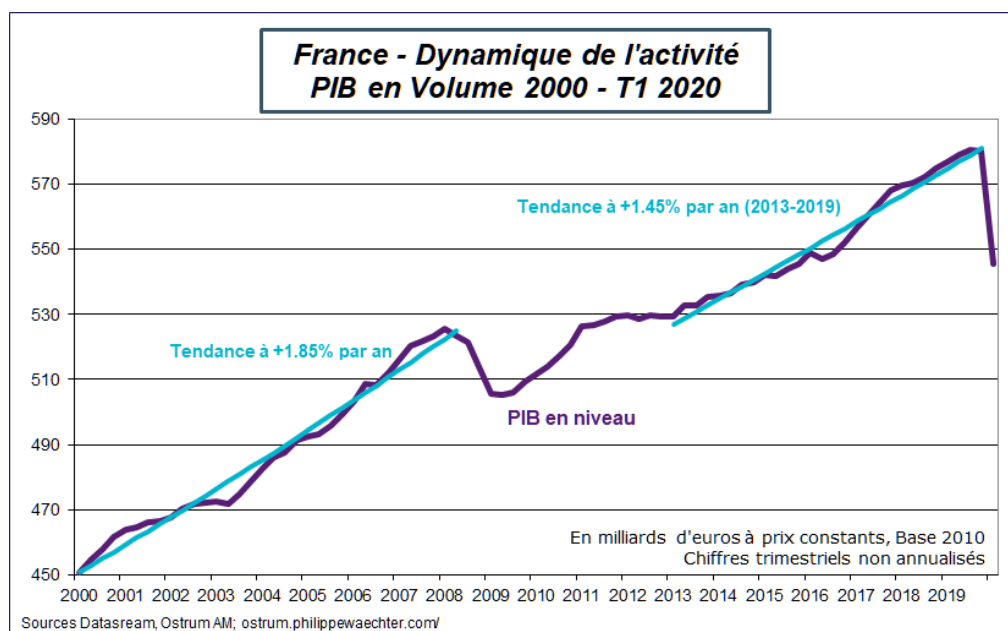
1.1 Le contexte économique et financier

Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance contribueraient à une croissance forte en 2021 (+ 8 %) après une année 2020 en net recul en raison de la crise du coronavirus (- 10 %).

Le plan de relance, annoncé le 3 septembre et soutenu par la Facilité de relance et de résilience de l'Union européenne, ainsi que l'action massive de la Banque Centrale Européenne, devraient permettre un rebond rapide de l'activité en 2021.

Les prévisions de croissance

L'activité ne s'établirait en 2021 que 2,7 % en dessous de son niveau de 2019, après une récession en 2020 d'une ampleur jamais observée (- 10 %).



Cette prévision est soumise à des aléas importants : inconnues quant à un nouveau confinement, évolution sanitaire aux plans des vaccins et d'un traitement, ...

La consommation et l'investissement

La période de confinement a contraint la consommation des ménages, qui resterait en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020 (- 8 %). En 2021, alors que le pouvoir d'achat des ménages repartirait à la hausse, soutenu par le plan de relance, la consommation rebondirait (+ 6,2 %).

L'investissement des entreprises recule nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et les incertitudes, avant de croître à nouveau grâce au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir. Le dispositif d'activité partielle a permis de préserver l'emploi et les compétences en dépit de l'ampleur de la crise. En 2021, les mesures du plan de relance devraient amplifier le rebond de l'emploi.

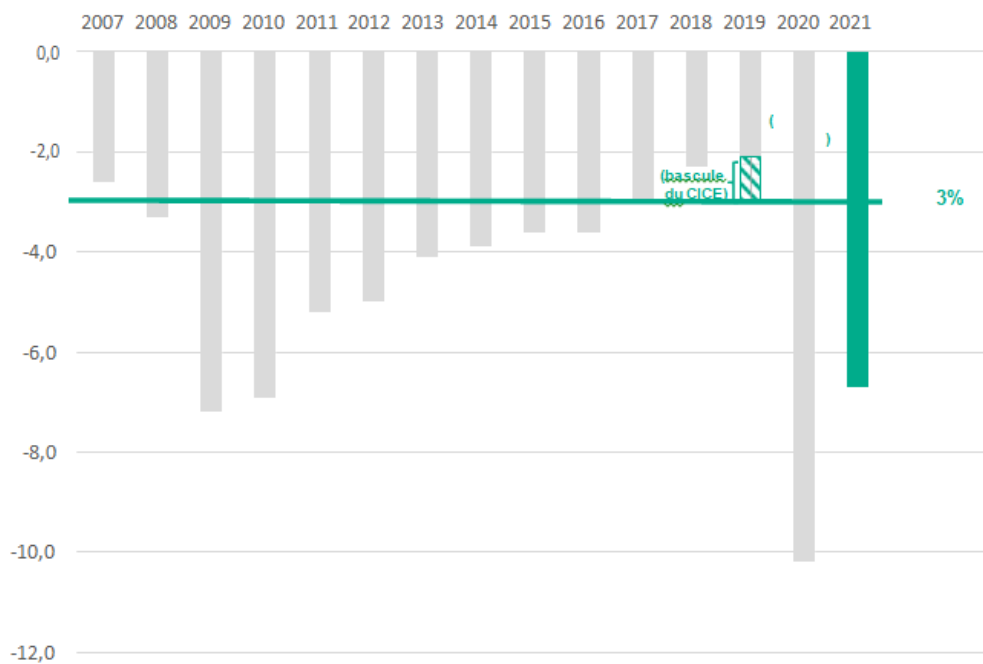
L'inflation

L'inflation diminuerait en 2020 pour s'établir à + 0,5 %, du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à + 0,7 %.

Déficits et dette publics

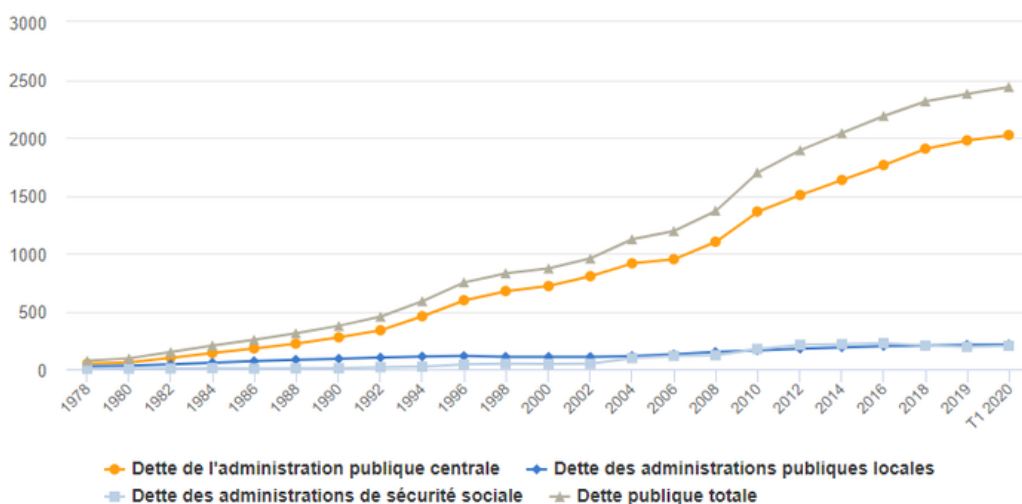
En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3 ½ points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

Evolution du solde public (en % de PIB)



Le niveau d'endettement public décroîtrait en 2021 pour atteindre 116,2 % du PIB.

En 40 ans, la dette publique a été multipliée par... 32 (en milliards d'euros)



1.2 La loi de finances de 2021 : principales dispositions

La Loi de finances 2021 a été adoptée et publiée au Journal officiel le 30 décembre 2020. Les principales mesures ayant un impact pour notre collectivité sont les suivantes :

a) **les concours financiers de l'Etat aux collectivités** : Pour la quatrième année consécutive, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenu à son niveau antérieur, à hauteur de 26,8 milliards d'euros.

Toutefois, deux tiers des communes verront leur DGF individuelle diminuer. En effet les hausses notamment de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale - DSR (90 millions d'euros chacune) seront cette année encore, financées par des écrêtements prélevés sur la Dotation forfaitaire des communes et sur la dotation de compensation des EPCI.

S'agissant des variables d'ajustement, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle des communes (DCRTP) et les Fonds Départementaux de péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) sont maintenus à leur niveau de 2020. En outre, du fait du dynamisme de l'investissement public local, le FCTVA progresse de 546 millions d'euros par rapport à 2020.

b) **la réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales** : Pour mémoire, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) a été supprimée en 2020 pour 80% des foyers. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021 et de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur la résidence principale.

Dès le 1^{er} janvier 2021, les pertes de recettes liées à la disparition de la TH seront compensées aux communes à l'euro près, indique l'Etat, par le transfert intégral de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et par l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur au niveau national destiné à neutraliser les effets de surcompensation ou de sous-compensation.

Par ailleurs, la suppression de la TH entraînant une modification des ressources des communes et des EPCI, un dispositif de neutralisation des effets de cette réforme sur les modalités de calcul des indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation est prévu avec effet à compter de 2022.

c) **la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA** :

La réforme consiste à passer d'une logique d'éligibilité sous condition de respect de critères juridiques à une logique comptable, basée sur une assiette de comptes éligibles préalablement arrêtée, permettant de déterminer les dépenses éligibles de manière automatique, au regard de leur imputation. Elle implique donc de définir des lignes comptables susceptibles d'être prises en compte pour le FCTVA afin d'extraire automatiquement les dépenses éligibles, via une nouvelle application informatique de l'Etat. Ainsi, le FCTVA sera établi non plus à partir d'une déclaration manuelle des collectivités, mais sur la base comptable des dépenses engagées et mises en paiement. L'automatisation permettra de simplifier la gestion du FCTVA, en automatisant une grande partie des procédures de déclaration, de contrôle et de versement. Le recours à des procédures déclaratives restera toutefois nécessaire pour un nombre réduit de dépenses spécifiques. La liste des comptes éligibles retenus dans l'assiette automatisée sera définie ultérieurement par un arrêté.

Reportée à deux reprises, cette réforme entrera en vigueur de manière progressive sur trois ans :

- à partir de 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense,
- en 2022 pour les collectivités bénéficiant du FCTVA avec un an de décalage
- en 2023 pour les collectivités restantes.

d) **la nationalisation et la simplification des taxes locales sur l'électricité** : Les taxes locales sur la consommation finale d'électricité : taxes communale (TCCFE) et départementale (TDCFE) perdent leur caractère local, au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation des tarifs. Elles vont être regroupées et intégrées dans une taxe nationale unique. Le tarif sera fixé unilatéralement à sa valeur maximum. Les collectivités conserveront le produit sous forme de reversement d'une quote-part de la nouvelle taxe nationale. Au 1^{er} janvier 2023, la DGFIP centralisera la totalité de la gestion de la taxe sur l'électricité.

e) **l'adaptation de la taxe d'aménagement** : Afin d'inciter à la densification, un nouveau cas d'exonération de taxe d'aménagement est prévu pour les places de stationnement intégrées au bâti dans le plan vertical ou aménagées au-dessus ou en dessous des immeubles, qu'ils soient destinés au logement collectif, individuel ou à l'activité. Dans le même objectif, les critères permettant aux communes de majorer le taux de la taxe d'aménagement dans certains secteurs seront assouplies.

f) **le transfert à la DGFIP de la gestion des taxes d'urbanisme** : En raison d'un dysfonctionnement du processus de liquidation et de recouvrement, sont prévues les modalités de transfert de la gestion des taxes d'urbanisme, des directions départementales des territoires (DDT) à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui n'en assure aujourd'hui que le recouvrement. L'application de ces modalités entrent en vigueur en 2022. Les obligations déclaratives des contribuables seraient également simplifiées. L'exigibilité de la taxe d'aménagement serait par ailleurs décalée à l'achèvement des travaux et non plus à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme.

Partie II : La situation financière globale de la Ville en 2020

La situation financière sera analysée dans le détail au moment du vote du CA 2020. L'évolution des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget ces 7 dernières années s'établit comme suit :

REALISATIONS							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Provisoire
Rec Fonctionnement	11 716 888,37	11 026 060,03	10 569 419,39	10 673 833,43	11 411 344,25	10 658 899,24	10 604 008,73
Dép Fonctionnement	11 153 081,50	10 593 159,98	9 957 131,31	10 015 888,47	10 279 892,91	9 504 011,08	9 100 947,88
Résultat de l'année N	563 806,87	432 900,05	612 288,08	657 944,96	1 131 451,34	1 154 888,16	1 503 060,85
Excédent reporté de l'année N-1	554 745,92	636 346,44	300 000,00	169 966,86	258 527,42	1 000 000,00	1 501 163,64
RÉSULTAT CUMULÉ	1 118 552,79	1 069 246,49	912 288,08	827 911,82	1 389 978,76	2 154 888,16	3 004 224,49
Rec Investissement	3 043 094,79	2 062 274,66	2 446 994,54	4 644 245,22	1 924 639,39	1 773 941,14	1 487 255,88
Dép Investissement	3 355 894,51	1 862 471,99	1 628 359,13	4 411 980,78	1 347 011,19	1 414 877,99	1 625 006,49
Résultat de l'année N	- 312 799,72	199 802,67	818 635,41	232 264,44	577 628,20	359 063,15	- 137 750,61
Excdt ou déficit (-) reporté de N-1	- 1 066 034,62	- 1 378 834,34	- 1 179 031,67	- 360 396,26	- 108 131,82	469 505,00	828 568,15
RÉSULTAT CUMULÉ	- 1 378 834,34	- 1 179 031,67	- 360 396,26	- 128 131,82	469 496,38	828 568,15	690 817,54

2.1 En fonctionnement

- les recettes de fonctionnement se stabilisent autour de 10.6 millions d'euros par an.
- Les dépenses de fonctionnement sont en maîtrise voire en baisse, passant de 11.15 millions d'euros en 2014 à 9.5 millions d'euros en 2019. En 2020, elles ont été contraintes par la crise du Covid (- 4.24% par rapport à 2019).
- Il en résulte un solde de fonctionnement se situant à + 1 100 000 € ces 3 dernières années avec un solde à + 1 503. 060 € résultant d'un exercice 2020 atypique dû au Covid.
- Le coût 2020 du Covid est estimé à environ 94 000 € : surcoût remplacements et interventions de l'entreprise RHE pour 49 090 € et surcoût matériels (masques, gels, etc..) pour 44 040 €

Le détail des dépenses réelles (hors écritures d'ordre) de fonctionnement s'établit comme suit :

	CA 2016	CA 2017	2018	2019	CA 2020 provisoire	évolution 2019-2020 en %
Charges à caractère général	1 799 136,72	1 788 926,64	1 911 145,40	1 970 807,28	1 804 869,33	-8,42
Charges de personnel	6 728 124,78	6 870 764,63	6 609 090,70	6 427 633,91	6 291 564,36	-2,12
Atténuation de produits	544,00	12 972,00	16 186,00	12 017,00	8 269,00	-31,19
Autres charges de gestion courante (subvention + indemnités des élus)	730 981,74	594 995,95	690 759,94	697 333,62	665 066,55	-4,63
Charges financières hors ICNE	165 349,25	155 200,63	143 327,57	120 750,41	105 073,89	-12,98
Charges exceptionnelles	21 360,58	21 128,64	55 744,12	16 606,55	22 182,84	33,58
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	-	-	-	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 445 497,07	9 443 988,49	9 426 253,73	9 245 148,77	8 897 025,97	-3,77

Les charges à caractère général baissent de – 8.42 % (Covid-19). Les dépenses de personnel poursuivent leur baisse (-2.12%)

Le ratio dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement se situe à 69% à 2020. La portée de ce ratio est relative notamment au sens où l'élasticité à la baisse des charges fixes est bien plus grande (Covid par exemple ou économie des fluides) que celle du chapitre 012 rendu difficilement compressible du fait notamment de l'indice Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Au demeurant, en valeur absolue, le montant du chapitre 012 baisse en 2020 et devrait baisser dans la même proportion en 2021 (- 2%).

Le détail des recettes réelles de fonctionnement est le suivant :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire	évolution 2019-2020 en %
Atténuation de charges	84 235,24	304 863,85	277 822,35	457 750,26	274 989,34	-39,93
Produits des services, du domaine et ventes diverses	317 568,93	307 463,88	364 295,89	330 512,28	250 230,04	-24,29
Impôts et taxes	5 476 240,17	5 282 261,01	5 517 029,42	5 559 416,26	5 602 777,34	0,78
Dotations et participations	3 526 942,69	3 723 051,21	3 764 257,63	3 539 371,98	3 738 873,70	5,64
Autres produits de gestion courante	789 901,82	597 021,08	604 688,40	587 359,17	632 608,30	7,70
Produits financiers	16 435,00	15 028,00	13 558,91	12 020,00	10 414,00	-13,36
Produits exceptionnels	323 377,30	424 193,57	773 594,68	90 865,78	44 898,92	-50,59
Reprises de provisions	-	-	-	-	-	
TOTAL	10 534 701,15	10 653 882,60	11 315 247,28	10 577 295,73	10 554 791,64	- 0,21

Elles témoignent d'une grande stabilité (10.6 millions d'euros par an depuis 2016). Si l'on exclut les cessions enregistrées en 2018 pour 680 000 € (terrains ancien collège, cession terrain poney-club), cette stabilité a prévalu, y compris en 2020 malgré la crise.

Focus sur la dotation globale de fonctionnement

Son évolution ces dernières années est la suivante :

Evolution des dotations	CA 2016		CA 2017		CA 2018	CA 2019	CA 2020 Provisoire	évolution en % 2019-2020
Dotat° forfaitaire	2 144 694,00 €	-8,95	2 029 324,00 €	-5,38	2 024 442,00 €	2 014 449,00 €	2 012 875,00 €	-0,08%
Evolution en € par rapport à N-1	-210 722,00 €		-115 370,00 €		-4 882,00 €	-9 993,00 €	-1 574,00 €	
Dotat° de solidarité rurale	110 785,00 €	5,27	118 006,00 €	6,52	123 177,00 €	128 042,00 €	131 464,00 €	2,67%
Dotat° de solidarité urbaine	466 743,00 €	0,00	531 888,00 €	13,96	571 788,00 €	606 492,00 €	643 471,00 €	6,10%
Dotat° nat. péréquat°	72 921,00 €	-10,00	65 629,00 €	-10,00	69 242,00 €	68 832,00 €	80 326,00 €	16,70%
TOTAL DGF	2 795 143,00 €	-7,09	2 744 847,00 €	-1,80	2 788 649,00 €	2 817 815,00 €	2 868 136,00 €	1,79%

Une perte sèche cumulée de DGF de 500 000 € de 2015 à 2017 a conduit la Municipalité à rationaliser ses dépenses et optimiser ses autres recettes, ceci sans augmentation des taux des 4 taxes locales.

Focus sur la fiscalité et les taux

La fiscalité est un levier de moins en moins déterminant pour les collectivités territoriales et les communes en particulier. A Darnétal, le choix politique consiste à ne pas augmenter les taux communaux pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des ménages, laissant le produit évoluer selon le coefficient de revalorisation forfaitaire de la valeur locative votée par le Parlement (+0.2% pour 2021) ainsi que selon le volume de l'assiette (permis de construire).

Le produit des taxes foncières et d'habitation a ainsi augmenté de +2% de 2019 sur 2020.

Les taux en vigueur pour 2021 resteront inchangés et sont donc les suivants :

Taxe d'habitation : 18.06 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 32.78 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 66.91 %

2.2 En investissement

- Les dépenses d'investissement, hormis l'année 2017 exceptionnelle (piscine 2.7 M€) se situent autour de 1.6 M€ par an.
- Les recettes d'investissement se situent à environ 2 millions d'euros par an à l'exception de 2020 compte tenu d'un exercice budgétaire atypique.

2.3 La préservation de nos capacités d'autofinancement et de désendettement

La ville a repris une trajectoire vertueuse dans sa dynamique de fonctionnement, en faisant baisser ses dépenses sur le même rythme ou même à un rythme supérieur à ses recettes courantes de manière à éviter l'effet ciseaux et, partant, la chute de son épargne.

La chaîne de l'épargne s'est donc logiquement améliorée depuis l'épargne de gestion jusqu'à l'épargne nette.

Cette trajectoire se confirme en 2020 et c'est un levier essentiel pour que la ville soit en mesure d'investir pour les engagements de la mandature 2020-2026

Rappel de définition des 3 épargnes :

- Epargne de gestion (EG) = Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement
- Epargne Brute (EB) = EG – intérêts de la dette (soit la capacité d'autofinancement)
- Epargne Nette = EB – Capital de la dette (hors ICNE)

L'évolution de ces 3 épargnes pour notre commune est la suivante :

EVOLUTION DES EPARGNES AVEC CESSION	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 Provisoire	évolution 2019-2020 EN %
Epargne de gestion	1 089 204,08 €	1 209 894,11 €	1 888 993,55 €	1 332 146,96 €	1 670 917,69 €	25,43
Epargne brute	923 854,83 €	1 054 693,48 €	1 745 665,98 €	1 206 291,79 €	1 565 843,80 €	29,81
Epargne nette	335 617,47 €	425 632,77 €	1 103 990,54 €	544 163,71 €	893 936,38 €	64,28
Taux d'autofinancement en %	8,77%	9,90%	15,43%	11,40%	14,84%	30,08
EVOLUTION DES EPARGNES SANS CESSION						
Epargne de gestion	826 829,08 €	834 394,11 €	1 212 359,82 €	1 312 600,21 €	1 660 088,21 €	26,47
Epargne brute	661 479,83 €	679 193,48 €	1 069 032,25 €	1 186 745,04 €	1 555 014,32 €	31,03
Epargne nette	73 242,47 €	51 132,77 €	427 356,81 €	524 616,96 €	883 106,90 €	68,33
Taux d'autofinancement en %	6,28%	6,38%	9,45%	11,22%	14,73%	31,31

La capacité d'autofinancement (= épargne brute) hors cession a progressé de + 31 % en 2020 passant de 1 186 745 € à 1 555 014 €.

Dernier indicateur à mentionner, notre capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années que l'on mettrait à rembourser, à l'aide de notre seule épargne brute, notre encours de la dette.

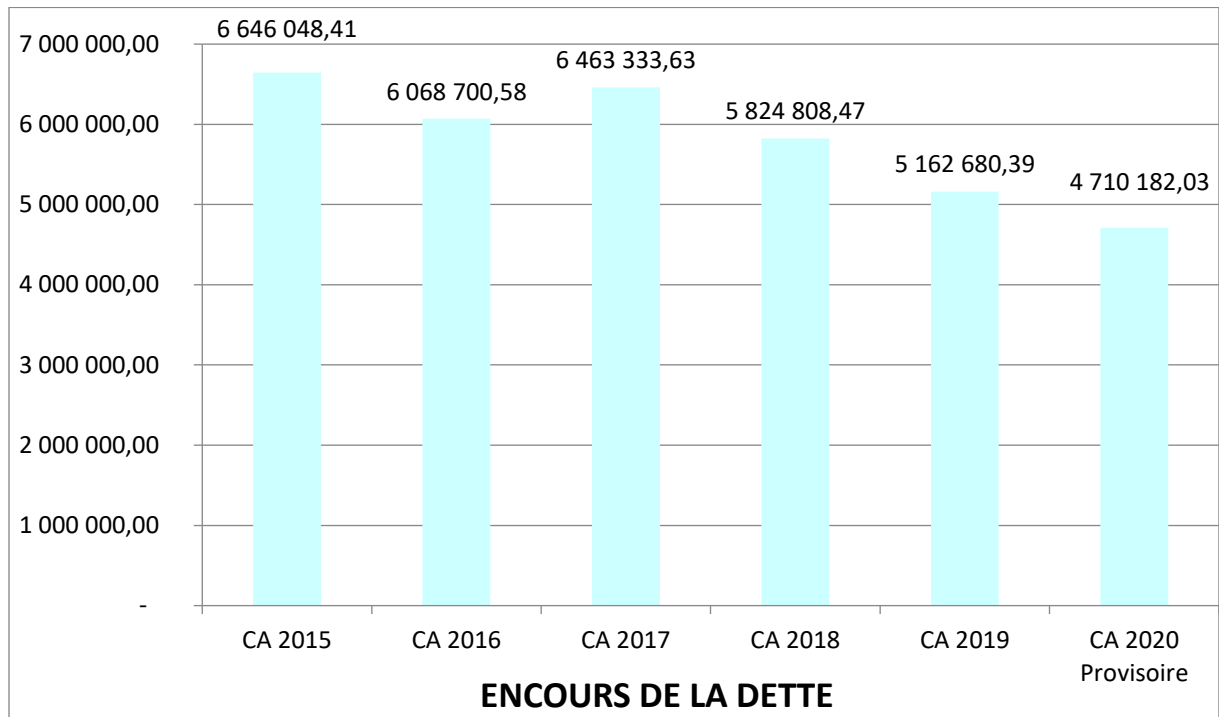
Cette capacité de désendettement se situe comme suit ces 3 dernières années :

En €	2018	2019	2020
Encours de la dette (A)	5 824 808	5 162 680	4 710 182
Epargne brute hors cession (B)	1 069 032	1 211 396	1 758 534
Capacité de désendettement (A/B)	5,44 ans	4,26 ans	2,67 ans

Il est d'usage de considérer (M. Klöpfer) qu'entre 0 et 5 ans, la situation est satisfaisante.

2.4 Situation de la dette

L'évolution de l'encours de la dette est la suivante :



L'encours de la dette rapporté au nombre d'habitants et comparativement aux strates voisines et identiques est le suivant :

	En €	Soit par habitant à Darnétal	Moyenne de la strate 5000 à 10 000 habitants	Moyenne de la strate 10 à 20 000 habitants
Encours total de la dette au 31.12.2019	5 162 680	531	828	850

L'endettement par habitant à Darnétal est, comparativement, modeste.

Partie III : Les orientations budgétaires pour 2021

3.1. Une stratégie financière à poursuivre

La stratégie financière engagée depuis plusieurs exercices continue d'être la feuille de route de la Municipalité, car elle a montré sa capacité à garantir les équilibres financiers fondamentaux de la ville et surtout à permettre de financer les projets structurants qui jalonnent le mandat 2020-2026.

Fondée sur un contrôle strict des dépenses de fonctionnement ainsi qu'une modernisation des services afin de gagner en productivité, cette stratégie a d'ores et déjà produit ses effets comme l'a souligné l'analyse financière portant sur les exercices 2014-2018, menée par la Direction Générale des Finances Publiques et évoquée au ROB de juin 2020.

La crise inédite du Covid-19 vient souligner la nécessité de poursuivre les 4 objectifs déjà cités en juin 2020 :

Objectif 1 : Continuer à contenir les dépenses de fonctionnement et les corrélés à l'évolution des recettes de fonctionnement.

Objectif 2 : Dégager les marges nécessaires pour assurer un niveau d'investissement adapté aux besoins de la Ville (programme NPNRU, rénovation du patrimoine communal...)

Objectif 3 : Garder une bonne capacité de désendettement (entre 5 et 10 ans)

Objectif 4 : Ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

3.2 Prudence des recettes de fonctionnement et optimisation des dépenses

Dotations

Le montant de DGF s'est stabilisé à partir de 2018 à hauteur de 2 020 000 €.

Nous tablons sur ce montant pour l'exercice 2021, la loi de finances prévoyant une stabilité.

Concernant la DSU, elle a augmenté de 14% en 2017 puis à nouveau de 14% sur deux exercices (2018 et 2019). La DSU en 2021 devrait continuer d'être dynamique.

Fiscalité Directe et indirecte locale

Les taux communaux demeureront inchangés conformément à l'engagement de la mandature. Nous bénéficierons du coefficient de revalorisation forfaitaire de la valeur locative décidée par l'Etat pour 2021 (+ 0.2%) et de l'effet base (actuelles constructions).

Concernant la dotation de Solidarité Communautaire et de l'attribution de compensation, elle devrait être stable autour de 490 000 €.

Recettes diverses

Le produit des services a souffert de la crise sanitaire avec moins 25% de produit perçu. Les prévisions s'établiront au-dessus de ce chiffre sans se situer sur une année classique.

Des dépenses de fonctionnement à continuer de maîtriser

L'effort porte sur tous les services avec pour 2021 une priorité consacrée à la cuisine centrale. Un audit organisationnel et financier est réalisé au cours du premier trimestre 2021 centré sur son

fonctionnement, ses process de production, ses dépenses-recettes, l'organisation de ses effectifs, la finalité et le coût de revient du repas, etc.

La restitution de l'audit permettra de prendre les mesures d'adaptation nécessaires.

Les charges courantes devraient continuer de baisser de BP à BP avec la poursuite des économies sur les fluides grâce notamment au raccordement des divers bâtiments municipaux au réseau de chaleur urbain.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'inscrivent dans une tendance baissière depuis 2016 : de BP à BP, le chapitre 012 a baissé de -3% en 2019, de -2% en 2020 et devrait baisser à nouveau de -2% en 2021. Une attention particulière sera portée pour que le taux de réalisation du chapitre en fin d'année soit plus proche de 100% que de 95%.

3.3 La poursuite et le renforcement des investissements engagés

Les principaux investissements prévus en 2021 sont les suivants :

a) Concernant les équipements municipaux

- Réalisation d'un terrain synthétique de football au Bois du Roule ainsi que remplacement de l'éclairage de la piste d'athlétisme pour un montant de l'ordre de 1.4 million d'euros.
- Réfection de la toiture de l'école Pagnol, (2^{ème} et dernière phase)
- Début de réfection des toitures de l'école maternelle Clemenceau (160 000 €) et de l'école maternelle Candellier (240 000 €) et du CAP Longpaon (204 400€)
- Etude et début des travaux de mise hors d'eau et hors d'air de l'église Saint Pierre de Carville
- Remplacement sur 4 ans (avec 2021 année 1) des divers stores hors d'usage dans les bâtiments municipaux
- Réaménagement de l'intérieur de la Maison de la Petite Enfance
- Audit énergétique (école Pagnol)
- Aménagement pour des jeux extérieurs (école Savale, quartier Branly)
- Véhicules municipaux devant être remplacés pour un montant de l'ordre de 140 000 € avec un projet de partenariat publicitaire pour l'un d'eux.

b) Concernant le projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

- Etude de programmation et maîtrise d'œuvre pour la création d'un centre social et réflexion sur son futur mode de gestion
- Achèvement des travaux de bardage extérieur du complexe Ferry
- Réalisation d'un city stade

c) Concernant la vie des services

- Première année de mise en route et fonctionnement de la bibliothèque municipale
- Structuration du pôle « entretien et qualité durable des espaces publics » avec la nomination d'un responsable et la poursuite du budget pour perfectionner l'embellissement des espaces publics
- Poursuite et renforcement de la coordination entre finances et commande publique
- Poursuite et renforcement des actions formations « hygiène et sécurité » en faveur des services municipaux et en lien avec le CDG76, sur la base d'un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels à actualiser

3.4 Les restes à réaliser de 2020 sur 2021

En dépenses, leur montant est relativement important (971 381 €) et s'explique essentiellement par :

- La notification au dernier trimestre du marché relatif au bardage extérieur du complexe sportif Ferry et de ce fait l'engagement du marché en 2020 mais les situations de travaux à payer sur 2021.
- La notification en fin d'année des marchés city-stade (102 219 €) et toiture Cap Longpaon (117 104 € tranche ferme).
- La dernière situation de travaux sur l'église Longpaon de l'entreprise Berdeaux parvenue trop tardivement pour pouvoir la mandater sur 2020 (99 805 €)

En recettes, le montant des RAR est de 522 889 €, correspondant à l'ensemble des subventions d'investissements notifiées à la Ville par divers financeurs (DPV pour 145 000 €, Département pour 160 300 €, Métropole pour 81 700 €, DETR pour 41 967 €) au titre des diverses opérations municipales pour lesquelles la Ville a obtenu les financements (école, complexe Ferry...).

3.5 Programmation pluriannuelle d'investissement

La commune a deux autorisations de programme/crédit de paiement (AP/CP) en cours : rénovation des églises et complexe sportif Ferry dans le cadre de l'ANRU.

- Concernant la rénovation des églises, un bureau de maîtrise d'œuvre restant à désigner va venir préciser la nature et le montant des travaux à l'église Saint-Pierre de Carville ; première étape : mise hors d'eau hors d'air ; deuxième étape : sécurisation.
- Concernant le complexe sportif Ferry, la phase 1 de rénovation du bardage extérieur est en cours. La phase 2 (intérieur du gymnase) est programmée pour 2023 (estimatif 420 000 € TTC).

D'autre part, les projets de travaux s'échelonnant sur plusieurs exercices budgétaires seraient :

- Construction d'un centre social avec la phase d'études en 2021 et la phase travaux en 2022
- Réalisation d'un jardin traversant dans le quartier parc du Robec avec la phase d'étude fin 2021 et année 2022 et la réalisation en 2023,
- Programmation actualisée de la mise en accessibilité des bâtiments communaux (Ad'Ap) sur les 24 E.R.P concernés à échelonner sur plusieurs exercices.
- Programmation de travaux sur les bâtiments les plus énergivores, après diagnostics.

Le financement du programme d'investissements 2021 devrait être assuré en majorité par la capacité d'autofinancement de la Ville. Le recours à l'emprunt devrait être, pour 2021, limité. Les subventions qui seront notifiées à la Ville postérieurement au vote du Budget 2021 seront inscrites ultérieurement en Décision Budgétaire Modificative.

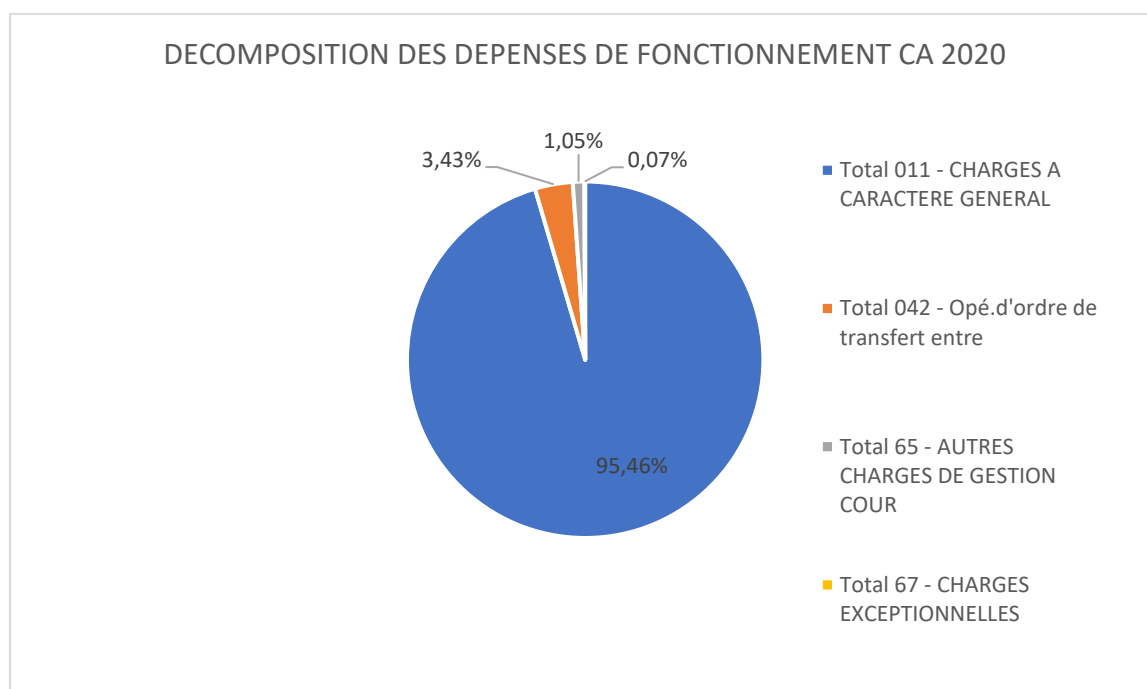
Partie IV : Budget annexe Restauration municipale

L'exercice 2020 fait apparaître des résultats cumulés excédentaires dans les deux sections de ce budget. La diminution des dépenses et des recettes est essentiellement liée à la crise sanitaire. Ce sont 35 241 repas servis en moins par rapport à 2019.

4.1 Section de fonctionnement

Cette section de fonctionnement est excédentaire. On notera la prédominance du chapitre 011 consacré à l'achat des denrées alimentaires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020
Total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	483 276,61	425 597,24
Total 042 - Opé.d'ordre de transfert entre	13 477,51	15 285,11
Total 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 681,76	4 676,02
Total 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2,44	290,49
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	498 438,32	445 848,86



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020
Total 042 - Opé.d'ordre de transfert entre	691,20	691,20
Total 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	530 160,50	485 957,15
Total 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	862,82	1 286,96
Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	33,58	115,14
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	531 748,10	488 050,45

Un travail approfondi de résorption d'impayés est engagé par la Commune en partenariat avec la Trésorerie.

4.2 Section d'investissement

Cette section d'investissement est excédentaire, comme le détaille le tableau ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	691,20	691,20
20 - Immobilisations incorporelles	-	459,41
21 - Immobilisations corporelles	21 122,55	1 590,11
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 813,75	2 740,72
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020
040 - Opé.d'ordre de transfert entre	13 477,51	15 285,11
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 477,51	15 285,11

4.3 Budget 2021

Suite aux contraintes liées à la crise du COVID – 19, en 2020 la configuration de ce budget avait été revue à la baisse tant au niveau des dépenses que des recettes. Pour 2021, il est envisagé de s'appuyer plutôt sur l'année complète 2019 comme référence.

Il s'agit de la dernière année d'exécution du marché de denrées alimentaires en cours. Les crédits nécessaires pour son exécution ont été calibrés sur la base de l'année 2019 (435 000 €).

Conformément à la législation, la clef de répartition des dépenses assujetties à TVA est modifiée pour l'exercice 2021 comme suit :

- pour les dépenses non assujetties à TVA, la clef passe de 34,93 % à 25,14 %
- pour les dépenses assujetties à TVA, elle passe de 65,07 % à 74,86 %

Un audit financier et organisationnel de la cuisine centrale va se dérouler et rendra ses préconisations au printemps 2021.